URB 3519 PROJET TERMINAL HIVER 2021

Professeur responsable: Franck Scherrer (franck.scherrer@umontreal.ca)

Bureau 4015

Coordonnatrice : Maude Léonard (<u>maude.mailhot-leonard@umontreal.ca</u>)

Bureau 3055

Horaire : Mercredi de 13h00 à 16h00 (disponibilité pour rencontres sur rdv)

Rencontre d'introduction : le 13 janvier 2020, 13h, classe virtuelle

Mode d'enseignement : Entièrement en ligne

<u>Description</u>: Étude de cas ou projet d'intervention mobilisant un ensemble de connaissances et de savoir-faire, démontrant la maitrise de plusieurs compétences, tout en permettant d'approfondir des enjeux urbains particuliers.

<u>Remarques</u>: Mise en application des connaissances, des savoir-faire et des compétences acquis. Mobilisation des habiletés d'analyse, de synthèse, de conception et d'argumentation. Mise en pratique des compétences en communication graphique, écrite et orale.

* * * *

Objectif

Le projet terminal constitue l'occasion d'approfondir des analyses et des propositions d'aménagement sur un enjeu lié à l'urbanisme qui vous intéresse particulièrement. C'est l'occasion pour vous de démontrer votre capacité à mobiliser les diverses aptitudes et connaissances que vous avez développées et acquises au cours de l'ensemble de votre baccalauréat en urbanisme. Le projet terminal doit aboutir à une proposition d'aménagement ou à une réflexion plus théorique sur un enjeu urbain. Les projets orientés vers une proposition peuvent prendre la forme d'interventions urbaines (projet d'aménagement, de design) ou de planification urbaine (politiques, stratégies, programmes). Les projets qui visent davantage un travail d'analyse et de réflexion, doivent intégrer une approche méthodologique originale qui démontre l'approfondissement de savoirs et de l'innovation dans la solution d'enjeux urbains. Dans les deux cas, il faut tout de même construire un cadre de référence théorique qui supporte votre démarche.

Le projet terminal est une activité durant laquelle vous devez faire preuve d'autonomie. Vous devez donc organiser votre démarche de travail en coordination avec votre tuteur et prévoir diverses rencontres avec ce dernier tout au long du trimestre. Bien qu'il y ait une plage horaire de réservée, seulement trois séances officielles sont prévues à l'horaire. Cependant, vous devez considérer que vous pouvez être contactés pour des rencontres ponctuelles par le professeur responsable ou la coordonnatrice de l'activité le mercredi, de 13h00 à 16h00 (un message sur StudiuM vous sera transmis à l'avance).

Précisions

Le déroulement du projet terminal se fait en deux parties. La première phase est la préparation du projet et a eu lieu à l'automne 2020. Elle vous a permis de cibler votre projet terminal, faire quelques lectures afin que vous démarriez la session d'hiver 2021 avec un sujet précis et un tuteur.

La session d'hiver 2021 constitue l'étape majeure de votre projet terminal. Voici les principales étapes pour le travail qui sera développé durant cette session de même que toutes les dates importantes à retenir. Veillez à les inscrire dans votre agenda papier, votre google calendar, votre

calendrier gratuit de la pharmacie, votre main, ou tout autre support que vous jugez propice et adéquat afin de ne pas les oublier.

- 1) Rencontre d'introduction : le 13 janvier 2020, 13h, classe virtuelle (un lien Zoom vous sera envoyé)
- 2) Des échanges sous forme de séminaires (trois groupes distincts) : le 27 janvier, de 13h00 à 16h00.
 - -le 25 janvier, les étudiants devront échanger un plan de travail préliminaire avec les collègues de leur groupe respectif;
 - -La séance sera divisée en trois périodes d'une heure et en trois groupes d'étudiants distincts.
 - -L'exercice sera présenté en détail à la rencontre d'introduction.
- -Tout étudiant qui ne se présente pas aux échanges perdra 10% de la note totale du projet terminal.
- 3) La présentation préliminaire : les 24, 25 et 26 février (horaires à confirmer). Elle se veut une présentation de l'état d'avancement de votre projet. Cette présentation se déroule devant un jury dont votre tuteur ne fait pas nécessairement partie. L'exercice vous sera aussi présenté plus en détail le mercredi 3 février. À cette étape, vous devez avoir travaillé suffisamment sur votre projet pour présenter les principaux éléments de votre diagnostic :
 - -Si votre projet consiste davantage en une analyse <u>:</u> vous devez présenter les principaux concepts que vous mobilisez dans votre travail et que vous aurez établis suite à vos lectures, ainsi que votre méthodologie d'analyse avec les étapes à suivre.
 - -Si votre projet touche davantage une intervention d'aménagement : vous devez présenter votre problématique, que vous aurez développée suite au travail de terrain, ainsi que le concept de votre projet.
 - -Vous devez <u>déposer sur StudiuM</u> le support visuel de votre présentation préliminaire au plus tard le 23 février à 20h00.
 - -La présentation orale préliminaire aura une <u>durée maximale de 7 minutes</u> et se fera devant des étudiants, des professeurs de l'École et peut-être des membres de jury externe.
 - -Tout étudiant qui ne fait pas la présentation préliminaire perdra 10% de la note totale du projet terminal.
- 4) Un atelier du CESAR : le 10 mars 13h00 à 16h00
- 5) Capsule : présentation du produit pour l'exposition facultaire : le 17 mars 13h00.

La réalisation du produit pour l'exposition facultaire constitue une étape essentielle du projet terminal. Il s'agit d'un produit autonome qui vise à présenter votre projet de façon synthétique et avec un fort contenu graphique. Pour cela, il doit présenter les principaux éléments de votre démarche (problématique, objectifs, résultats). Les spécifications quant au format vous seront précisées ici. Le produit de l'exposition est accompagné d'un guide pour aider à la réalisation, il vous sera également présenté.

- 6) Des échanges sous forme de séminaires (trois groupes distincts) : le 24 mars 13h00 à 16h00.
- 7) La présentation finale (21-22-23 avril) constitue la synthèse du projet. Dans un exposé oral d'environ 10 minutes, chaque étudiant présentera les résultats de son projet terminal devant un jury composé du tuteur et d'un autre professeur. Cette évaluation vaut pour 50% de la note globale.

- -Vous devez <u>déposer sur StudiuM</u> le support visuel de votre présentation au plus tard le 20 avril à 20h00.
- 8) La remise du produit de l'exposition facultaire 30 avril

Les produits indiqués devront être déposés dans le dossier en ligne prévu à cet effet et dont un lien vous sera transmis ultérieurement:

-Le 30 avril à 20h : Remise du produit final, afin que celui-ci puisse être intégré à l'exposition facultaire par le comité de l'exposition. Votre tuteur doit approuver le contenu. La participation à l'EFFA est obligatoire. Vous devrez envoyer à la coordonnatrice une copie du courriel de votre tuteur qui atteste l'approbation du produit. Si le produit n'est pas approuvé à la date limite, vous risquez de ne pas pouvoir exposer à l'EFFA.

Veuillez prendre note que les produits de l'exposition facultaire sont diffusés via un site Internet commun à la faculté. Si vous ne souhaitez pas que votre produit soit diffusé, vous devez envoyer un avis par courriel à la coordonnatrice de l'activité au plus tard le 14 avril 2020, autrement il est sous-entendu que vous êtes d'accord pour sa diffusion.

- -Tout étudiant qui ne se conforme pas aux dates de remise ou qui omet la remise d'un des livrables mentionnés ci-haut perdra 10% de la note totale du projet terminal.
- 9) Le rapport final devra respecter les modalités accordées avec votre tuteur et sera remis à la fin de l'hiver 2019. Il comporte un maximum de 40 pages, incluant, textes, photos, graphiques, tableaux, bibliographie. Le rapport final vaut pour 50% de la note globale.

C'est votre tuteur qui vous attribue la note finale pour cette activité, en fonction des différentes remises (présentation préliminaire, présentation finale, produit de l'exposition, rapport final).

10) La participation à l'exposition facultaire :

Dates, modalités et précisions à venir

Ci-dessous un résumé des dates prévues pour les différentes remises :

- -Table des matières commentée le 25 janvier à 20h
- -Présentation préliminaire le 23 février à 20h
- -Présentation finale le 20 avril à 20h
- -Produit de l'exposition approuvé par le tuteur : le 30 avril à 20h
- -Rapport final : fin du trimestre d'hiver (date précise à fixer avec votre tuteur)

À noter que des activités supplémentaires obligatoires peuvent être organisées au courant de la session. Elles seront prévues dans la période attribuée au cours (mercredi, 13h à 16h).

^{**}Le laboratoire 3036 est réservé pour vous le mardi de 13h à 18h

^{**}Le laboratoire 4182 est réservé pour vous le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Quelques références

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (1998) Images de synthèse. La visualisation des projets de constructions publiques et d'aménagement, Lyon : Certu, 71 p.

Létourneau, Jocelyn (2006) Le coffre à outils du chercheur débutant : guide d'initiation au travail intellectuel. Montréal : Boréal, 259 p.

Leggitt, Jim (2010) Drawing shortcuts: developing quick drawing skills using today's technology. Hoboken, New Jersey: John Wiley & Sons, Inc., 251 p.

Masboungi, A. (2010) Dessine-moi une ville. Paris : Éditions le Moniteur. Collection Projet urbain, 176 p.

Salamon, Joseph (2008) Pédagogie de la ville. Les mots des acteurs dans le projet urbain. Lyon : Certu, 139 p.

INTÉGRITÉ. FRAUDE ET PLAGIAT

Pour prévenir les conséquences du plagiat, l'Université met à la disposition des étudiants sur le site http://www.integrite.umontreal.ca/ de l'information, des réflexions, des conseils pratiques et des références portant sur l'intégrité, la fraude et le plagiat.

Il est très important de citer ses sources et le plagiat ne sera pas toléré et l'étudiant sera pénalisé.

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Université de Montréal offre des services de soutien aux étudiants en situation de handicap, dont des mesures d'accommodement à un examen. Les étudiants désirant se prévaloir de ces services doivent s'inscrire auprès du Service d'aide aux étudiants (SAE) http://www.bsesh.umontreal.ca/accueil/index.htm.

BIMH

Le Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH) est le guichet unique pour accueillir toute personne affectée par une situation de harcèlement ou de violence à caractère sexuel. Sa mission est de contribuer à faire de l'Université de Montréal et de HEC Montréal des milieux de vie, d'études et de travail ouverts, inclusifs et respectueux, où chaque personne peut s'attendre à recevoir un accompagnement bienveillant et exempt de jugement dans le respect de ses attentes et de ses besoins particuliers.

Heures d'ouverture du bureau Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Coordonnées 3333, chemin Queen-Mary (angle Decelles) Bureau 543 (514) 343-7020 harcelement@umontreal.ca harcelement@hec.ca

Protocoles Covid

L'accès au campus est strictement limité à des activités en présidentiel très précises. Si vous devez vous rendre au pavillon de la Faculté de l'aménagement ou ailleurs sur le campus pour participer à une des activités en présentiel prévues dans vos cours, plusieurs directives s'appliquent, notamment:

- 1. Il est de **votre responsabilité et votre obligation** de procéder à une <u>autoévaluation</u> de votre état de santé **avant** de vous déplacer.
- 2. Il est **obligatoire de porter un couvre-visage** dans tous les espaces intérieurs des campus de l'Université de Montréal.
- 3. **Apportez votre bouteille d'eau**. Si vous la remplissez à une fontaine, lavez-vous les mains après chaque remplissage.
- 4. Nous vous recommandons d'apporter votre propre bouteille de solution hydro alcoolique et des lingettes de désinfection.

Toute l'information relative à la COVID-19 diffusée à l'intention de la communauté étudiante de l'UdeM se trouve sur le site <u>info COVID-19</u>. D'autres informations relatives au retour sur le campus sont aussi disponibles sur ce site. L'information est mise à jour régulièrement.